

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DE
L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE
DU MARDI 5 DECEMBRE 2023

L'an deux mille vingt-trois, le 5 décembre à 10h00,

Les associés de la Société « **DOMAINE LES CONQUES SOULIERE** », Exploitation agricole à responsabilité limitée Lanchier Degioanni, au capital de 61 000 euros divisé en 61 parts sociales de 100 euros de valeur nominale chacune, se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire, au siège social, sur convocation faite par la gérance.

Sont présents :

Madame Laurence DEGIOANNI,

Titulaire de 10 parts sociales en pleine propriété, numérotées de 306 à 315, ci.....10

Monsieur Vincent DEGIOANNI,

Titulaire de 500 parts sociales en pleine propriété, numérotées de 1 à 305 et de 316 à 510, ci.....500

Madame Simone DEGIOANNI,

Titulaire de 100 parts sociales en pleine propriété, numérotées de 510 à 610, ci100

Le total étant égal au nombre de parts sociales.....610,
Représentatives du capital social

En conséquence, l'Assemblée est déclarée régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

L'Assemblée est présidée par Monsieur Vincent DEGIOANNI, en sa qualité de gérant associé. Le Président rappelle que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

Lecture du rapport de la gérance,

Démission de ses fonctions de gérance de Madame Simone DEGIOANNI et perte de sa qualité d'exploitante en raison de sa décision de faire valoir ses droits à la retraite au 31/12/2023

Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition des membres de l'Assemblée :

- Le rapport de la gérance,
- Le texte du projet des résolutions qui sont soumises à l'Assemblée.

LD VD LD

Le Président déclare que les documents et renseignements prévus par les dispositions législatives et réglementaires ont été adressés aux associés ou tenus à leur disposition au siège social pendant le délai fixé par lesdites dispositions.

L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Il est ensuite donné lecture du rapport de la gérance.

Puis, le Président déclare la discussion ouverte.

Personne ne demandant la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

PREMIERE RÉOLUTION

L'Assemblée Générale prend acte de la démission de Madame DEGIOANNI Simone de ses fonctions de gérante associée exploitante en raison de son départ à la retraite et décide de nommer seul gérant, à compter de ce jour et sans limitation de durée :

Monsieur Vincent DEGIOANNI,
Né le 6 avril 1977 à Puyricard (84),
Demeurant Rue de Gabarru – 84160 CUCURON,
De nationalité française.

Monsieur Vincent DEGIOANNI exerce ses fonctions dans le cadre des dispositions légales et statutaires.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RÉOLUTION

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé après lecture par les gérants et les associés.

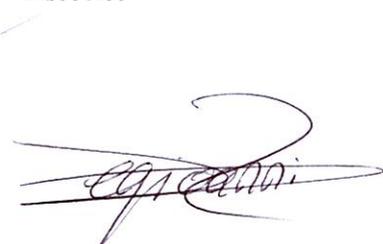
Mme Simone DEGIOANNI
Gérante démissionnaire associée



M.Vincent DEGIOANNI
Gérant associé



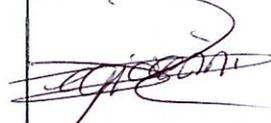
Mme Laurence DEGIOANNI
Associée



DOMAINE LES CONQUES SOULIERE
Exploitation agricole à responsabilité limitée LANCHIER DEGIOANNI
Au capital de 61 000 euros
Siège social : 72 boulevard du Nord – 84160 CUCURON

384 116 711 RCS AVIGNON

FEUILLE DE PRESENCE A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
DU 5 DECEMBRE 2023

ASSOCIE	NOMBRE DE PARTS	NOMBRE DE VOIX	MANDATAIRE	SIGNATURE
DEGIOANNI Simone	100	100		
DEGIAONNI Vincent	500	500		
DEGIOANNI Laurence	10	10		

Le Président de Séance certifie exacte la présente feuille de présence, faisant apparaître que tous les associés sont présents ou représentés, totalisant 610 parts sociales ayant droit de vote, auxquelles sont attachées 610 voix.

Le président de séance,

